

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2184

Artikel: "Paradise Papers" : l'opinion publique contre l'impuissance des États : les limites de l'action nationale face aux multinationales et à la globalisation
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Paradise Papers»: l'opinion publique contre l'impuissance des Etats

Les limites de l'action nationale face aux multinationales et à la globalisation

Jean-Daniel Delley - 12 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32370>

Paradise Papers, tel est donc l'intitulé de la dernière fuite de données analysées par le [Consortium international pour le journalisme d'investigation](#) (ICIJ).

Une nouvelle fois apparaît au grand jour le refus de trop nombreux possédants, individus comme sociétés, de participer équitablement au financement des tâches publiques. Ces jongleurs de la finance internationale, les cabinets juridiques qui leur prêtent la main et les paradis fiscaux qui les abritent suscitent à juste titre la colère de tous les contribuables qui paient proportionnellement beaucoup plus qu'eux.

Pourtant la responsabilité des Etats qui tolèrent l'existence de ces paradis et les failles dans leur propre législation fait étrangement très peu débat.

Depuis 2013 et chaque année, l'ICIJ dévoile un pan des pratiques d'optimisation et de fraude fiscales:

- En 2013, *Offshore Leaks* révèle le nom de 120'000 sociétés et particuliers détenteurs de comptes dans les paradis fiscaux.
- En 2014, *Luxembourg Leaks* publie des centaines d'accords fiscaux particulièrement

avantageux passés entre le Grand-Duché et des sociétés multinationales.

- En 2015, *Swiss Leaks* met à jour un système international de fraude fiscale et de blanchiment créé par la banque HSBC au profit de chefs d'Etat et de personnalités du monde des affaires, de la politique, du sport et de l'art.
- En 2016, *Panama Papers* – plus de 11 millions de documents – livrent à nouveau une charrette de noms de personnalités tout autour de la planète.

A chaque fois, les autorités ont réagi avec vigueur, verbalement du moins. Ainsi les ministres de finances de l'Union européenne annoncent-ils l'établissement d'une liste noire des paradis fiscaux, un projet qui traîne depuis des mois. Mais attention, cette liste ne portera que sur des pays hors de l'Union. Or l'existence des paradis fiscaux et les possibilités qu'ils offrent d'échapper au fisc comme de blanchir l'argent sale sont documentées depuis longtemps.

En 2011, le journaliste financier Nicholas Shaxson publie son ouvrage sur les paradis fiscaux ([DP 1964](#)), une véritable somme qui retrace

l'histoire de ces places financières discrètes, les mécanismes et les circuits qui permettent de camoufler aussi bien la fraude fiscale que la corruption et les revenus du crime organisé. Une enquête qui identifie les premiers bénéficiaires de ce système – non pas la mafia et les barons de la drogue mais les banques et les multinationales – et qui localise les paradis – non pas d'abord des îles exotiques mais les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Une enquête qui surtout démontre que la finance *offshore* n'est pas un phénomène marginal implanté sous les tropiques, mais constitue le centre de gravité de l'économie mondiale.

C'est dire que les administrations publiques sont ou devraient être parfaitement au courant de ces pratiques délictueuses ou rendues possibles grâce à des lacunes de leur législation fiscale. Ainsi de l'Ile de Man, possession britannique qui offre la possibilité d'échapper à la TVA en autorisant l'implantation de sociétés soi-disant commerciales.

Le coureur automobile Lewis Hamilton a pu ainsi économiser 5 millions de dollars sur l'achat de son dernier jet. [Nike](#) a

réussi à minimiser son imposition en parquant ses profits dans une construction aux Pays-Bas pour laquelle ni ce dernier pays ni les Etats-Unis se considèrent fiscalement compétents. Grâce à de faux prêts internes, [Engie](#) (ex-GDF Suez), multinationale française de l'énergie dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 25%, a soustrait au fisc britannique des dizaines de millions de livres d'impôts.

Et l'on pourrait multiplier les exemples d'optimisation fiscale à la limite de la légalité et parfois franchement frauduleuse. Les pays dont les contribuables fortunés utilisent les failles fiscales connaissent ces failles. Mais la concurrence entre Etats a pris une telle ampleur que tous les moyens paraissent justifiés pour attirer

particuliers et sociétés, même à des taux d'imposition très réduits. Le [Conseil fédéral](#), en rejetant sèchement l'initiative populaire *Multinationales responsables*, fait montre de cette même attitude bienveillante à l'égard des grandes entreprises.

Faut-il se résigner comme l'ancien ministre allemand des finances [Wolfgang Schäuble](#), pour qui la lutte contre les failles fiscales constitue un vrai travail de Sisyphe, les multinationales trouvant toujours de nouvelles lacunes à exploiter? Ou tisser pas à pas un ensemble de règles, comme le fait l'[OCDE](#)?

[L'Union européenne](#) n'est pas restée inactive. Mais elle se heurte à la résistance de certains de ses membres. Plus

fondamentalement, c'est l'existence même d'entreprises d'une dimension telle que les Etats ne semblent plus avoir prise sur elles qu'il faudrait mettre en question. La pression continue exercée par les révélations de l'ICIJ semble la plus à même de faire bouger les Etats.

Au grand dam de la [NZZ](#) qui cherche contre toute évidence à minimiser les effets dévastateurs de cette évasion fiscale à grande échelle. Pour le quotidien zurichois, apprécier le caractère illégal des opérations *offshore* relève de la justice et non prioritairement des journalistes. Sauf que dans ces dossiers, les autorités nationales comme européennes ne s'activent qu'après les révélations des médias.

2% d'inflation: pourquoi pas 0%?

Les banques centrales ont opté pour un juste milieu très vaudois

Jean-Pierre Ghelfi - 09 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32358>

Depuis quelques années, les banques centrales se sont fixé un objectif de hausse des prix de 2%. Le chiffre est repris par la plupart des médias sans trop se poser de questions. 2% est ainsi devenu une sorte de formule magique qui devrait permettre à nos systèmes économiques de fonctionner normalement, c'est-à-dire de manière à peu près équilibrée, sans excès particulier tant du côté des offres que des

demandes (DP [2182](#) et [2183](#)).

Ce 2% doit être mis en relation avec des prix qui ne changent pas ou très peu et très lentement depuis la crise de 2007/2008. En Suisse, par exemple, de janvier 2008 à janvier 2017, l'inflation a été, en fait, négative. Avec moins de 1% sur 9 ans, le recul est négligeable. Pourtant cette évolution est parfaitement incroyable, au sens propre du

mot, par rapport au passé récent. [L'indice des prix](#) a en effet augmenté de 41% au cours des années 70, de 33% dans les années 80 et de 26% durant les années 90.

Une drogue

Pour celles et ceux qui ont vécu ces décennies, l'inflation était un problème permanent, en particulier parce que les loyers étaient constamment majorés